



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PREFECTURE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Marseille, le 14 MAR. 2011

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Dossier suivi par : M.GILLARDET

Tél. : 04.91.15.64.66

N°005-2010A

AVIS D'ENQUÊTE

SOCIÉTÉ SAINT LOUIS SUCRE à MARSEILLE (13015)

En exécution de l'arrêté du Préfet n°005-2010A du 10 mars 2011, il sera procédé à une enquête publique au sujet de la demande formulée par le Directeur de l'établissement de la Société SAINT LOUIS SUCRE visant à être autorisé à poursuivre l'exploitation des entrepôts couverts, une raffinerie de sucre ainsi que des installations de combustion ou de compression situés 336 rue de Lyon à Marseille (13015).

Le dossier et le registre d'enquête seront déposés en Mairie de MARSEILLE, pendant 33 jours **du lundi 11 avril 2011 au vendredi 13 mai 2011 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ce registre, ses observations ou les adresser par écrit aux mairies concernées.

A cet effet, **Monsieur Gilles BANI Ingénieur d'étude en Aménagement et Urbanisme expert auprès de la Cour Administrative d'Appel** commissaire enquêteur, recevra personnellement les personnes intéressées en Mairie de :

MARSEILLE:

- le lundi 11 avril 2011 de 09h00 à 12h00
- le mardi 19 avril 2011 de 14h00 à 17h00
- le mercredi 27 avril 2011 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 05 mai 2011 de 14h00 à 17h00
- le vendredi 13 mai 2011 de 14h00 à 17h00

Dès la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition de toutes les personnes intéressées, dans les mairies précitées ainsi que sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône pendant au moins un an à compter de la décision préfectorale.

Les adresses des services concernés sont les suivantes :

- Mairie de MARSEILLE Direction Sécurité Publique
44 Avenue Alexandre DUMAS 13008 MARSEILLE
- Préfecture des BOUCHES-du-RHÔNE
Direction des Collectivités Locales et du Développement Durable
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement Porte 401
Boulevard Paul Peytral
13282 MARSEILLE Cedex 20

A l'issue de la procédure, la décision sera prise par le Préfet, après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, et des risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) par arrêté.

POUR LE PRÉFET
Le chef de Bureau,

Gilles BERTOTHY